



RÈGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE

Arrêté par le conseil communautaire, le .../.../...

PLAN N° 1 / 1	ELABORATION	MODIFICATIONS	REVISIONS
ECHELLE 1/2000			
CONCEPTION Alister Urbanisme - urbaniste et architecte Zimpasse Rocan, 79200 LA CROIXE	DSSON M&G&C Cartographie 10 TER Avenue de Genève, 74000 ANNICY	FOND CADASTRAL Origine: Cadastre EDIGEO - Avril 2019 Dernière mise à jour: 01/01/2024 Diffusion: www.cadastre.gouv.fr	

Edition cartographique n°3 du 22/10/2019

Légende

- ZONES URBAINES**
- U Zone urbaine
 - UE Zone urbaine à vocation d'équipement
- ZONES A URBAISER**
- 1AU Zone à urbaniser à court terme à vocation résidentielle
- ZONES AGRICOLES**
- A Zone agricole
 - Ap Zone agricole protégée
- ZONES NATURELLES**
- N Zone naturelle
 - NENR Zone d'équipement pour le développement préférentiel des énergies renouvelables
 - Np Zone naturelle protégée
 - NT Zone naturelle portant un projet spécifique
- ELEMENTS GRAPHIQUES COMPLEMENTAIRES**
- Boisement protégé au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
 - Cours d'eau et ripisylves remarquables protégés au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
 - Emplacement réservé
 - Réservoirs bocagers remarquables au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
 - Secteur remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
 - Zone humide protégée au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
 - Zone exceptionnellement inondée
 - Alignement d'arbres protégé au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
 - Haie remarquable protégée au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
 - Arbre remarquable protégé au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
 - Bâtiment susceptible de changer de destination (logement) au titre de l'article L151-11 du code de l'urbanisme
 - Immeuble remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme

LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

N°	Désignation	Bénéficiaire	Surface
28	Prolongement de l'impasse du Paradis, Commune de TAUGON		378 m²

